

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
N° 2018/29 du 28 MAI 2018**

DEPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Enchastrayes, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire.

Téléphone : 04.92.81.05.48
Télécopie : 04.92.81.39.95

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

Absents : 3

Date de convocation :
23/05/2018

État des présences :	Présent	Absent	Absent excusé, a donné pouvoir à :
Monsieur Albert OLIVERO	X		
Monsieur Jacques MARTIN	X		
Monsieur Jean-Pierre FABRE	X		
Monsieur Bernard FABER	X		
Monsieur Julien DESDIER	X		
Monsieur Xavier MARCHETTI		X	
Madame Isabelle PIGEARD		X	
Monsieur Alain GIRAUD		X	Pouv Jean Pierre FABRE
Madame Emilie BEYSSON		X	
Monsieur Alain ARNAUD	X		Pouv Isabelle PIGEARD
Monsieur Alain ARGENTANO		X	

Date affichage :

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien DESDIER

**OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT
SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2018-2019**

Le Maire expose,

CONSIDERANT que la Loi Notre a imposé un transfert de la compétence transport scolaire et ligne interurbaine au 1^{er} janvier 2017 au profit des régions,

CONSIDERANT que la région PACA a fixé la participation des communes au tarif de 110€ par élève et par an pour les élèves externes ou demi-pensionnaires au lieu des 150€ précédemment facturés,

CONSIDERANT que la région PACA a fixé la participation des communes au tarif de 80€ par élève et par an pour les élèves internes,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de répartir le coût du transport scolaire entre la commune et les familles,

CONSIDERANT que la commune souhaite répercuter la baisse de tarif au profit des familles dans la même proportion que précédemment,

Vu que la participation de la commune d'Enchastrayes au transport scolaire est d'environ 70%,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les participations des familles aux frais de transport scolaire comme suit à compter de la rentrée scolaire 2018/2019:

- élève externe ou demi-pensionnaire : **35€/an**
- élève interne : **25€/an**

AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions en application de cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Alu
Pouvoir P. IGEARD
Pouvoir A. GIRARD



Le Maire,

Albert OLIVERO
Albert OLIVERO